

FRONTIÈRES, SOCIÉTÉS ET DROIT EN MOUVEMENT

COLLOQUE

LES POLITIQUES MIGRATOIRES
MÉDITERRANÉENNES,
DE L'EUROPE AU SAHEL

8 et 9 octobre 2015

Aix-en-Provence,
Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme
5 rue du Château de l'Horloge

Résumés des interventions

CERIC (UMR 7318) FDSP Espace Cassin 3 Avenue Robert Schuman
13628 Aix-en-Provence Cedex 1 - 33 (0)4 86 91 42 42 - <http://www.ceric-aix.fr>



Maison méditerranéenne
des sciences de l'homme
USR 3125



LAMES (UMR 7305) MMSH 5 rue du Château de l'Horloge BP 647
13094 Aix-en-Provence Cedex 2 - 33 (0)4 42 52 41 24 - <http://lames.cnrs.fr>



Conception CERIC - Image N.Riquelme (FlickrLicenceCreativeCommons) - Edition DPSI

SESSION 1
La fabrique des politiques migratoires
La diffusion mondialisée d'un modèle de gouvernance

UNE ÉMULATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE

La mondialisation des approches de la migration - La « crise » des migrants en Europe

Catherine Wihtol de Wenden

Directrice de recherche au CERI, CNRS-SciencesPo

L'Europe est confrontée à une crise migratoire sans précédent : 625 000 demandes d'asile en 2014, selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), un chiffre jamais atteint depuis la signature de la Convention de Genève en 1951 et près de 2 000 morts en Méditerranée en cette année 2015 dans ces six derniers mois. À ces drames, s'ajoutent d'autres situations de crise, comme Calais, où les demandeurs d'asile et les candidats à la migration vers le Royaume Uni croupissent dans une « jungle » depuis plusieurs années. Citons aussi les 75 morts dans un camion en Autriche victimes des passeurs, la traversée des frontières de la Macédoine dans le plus grand dénuement des Syriens, fin août. L'Europe est cernée par des conflits qui se traduisent par des flux mixtes (réfugiés et migration de travail) qui frappent à ses portes. C'est la plus grande destination migratoire au monde, devant les États-Unis et le Canada, et la Méditerranée est l'une des plus grandes lignes de fracture du monde, démographique, économique, politique, culturelle, sociale.

La crise s'inscrit dans la poursuite d'une politique de dissuasion et de fermeture qui s'est soldée par quelque 29 000 morts en Méditerranée depuis 2000, 40 000 depuis 1990, avec un coût du contrôle qui s'élevait à 1,6 milliard d'euros en 2014 et 11,6 milliards pour le renvoi des illégaux. Le HCR estime en 2015 à 60 millions le nombre de réfugiés, demandeurs d'asile, réfugiés statutaires ou déplacés internes dans leur propre pays en guerre. Les plus nombreux, les Syriens (4 millions se trouvent à l'étranger), sont suivis par les Irakiens. D'après le HCR, près de 200 000 personnes ont traversé la Méditerranée vers l'Europe en 2015 contre 75 000 en 2014 pour la même période. C'est la Turquie (1,8 million), le Liban (1,2 million) et la Jordanie (600 000) qui ont accueilli l'essentiel des Syriens.

D'après Frontex (agence européenne de contrôle des frontières extérieures de l'Europe), 283 000 entrées illégales ont eu lieu en Europe en 2014, dont 220 000 par la mer. Sur un peu plus de 103 000 durant le premier semestre 2015, 54 000 en Italie, 48 000 en Grèce, 920 en Espagne et 91 à Malte. C'est l'Italie qui a longtemps été au centre des arrivées, du fait de la proximité de l'île de Lampedusa avec les côtes d'Afrique. En 2014, 171 000 migrants ont gagné l'Italie par la mer. La plupart sont des migrants économiques venus de la corne de l'Afrique (Érythrée, Somalie), du Soudan, du Niger et sont passés par la Libye, devenue un pays passoire, où Daesh contrôlerait le trafic.

Mais l'essentiel des trafiquants du passage se dirige vers l'est de la Méditerranée, en Turquie et en Égypte. C'est aujourd'hui la Grèce qui, selon le HCR, est devenue le « point chaud » de l'Europe. Elle voit arriver de nombreux demandeurs d'asile par ses îles situées le long de la frontière turque (Lesbos où 1 600 personnes sont arrivées le 5 juillet 2015 ou, côté sud par la région de Mersin) et par la frontière terrestre entre la Grèce et la Turquie, en Thrace. Elle a mis en place un mur qui ne permet pas le passage de la rivière Evros qui sépare les deux États. Le pays ne dispose pas de la capacité à gérer toutes ces entrées, disposant de 11 000 places de réception sur son territoire. 85 % des entrants sont des demandeurs d'asile venus de Syrie, d'Afghanistan, d'Irak. Sur cinq îles, 17 000 personnes sont arrivées au printemps 2015.

Côté bulgare, la frontière est fermée, tandis que la Hongrie a construit un nouveau mur au sud pour se protéger des arrivées de Turquie par la Serbie. Le mur a suscité beaucoup d'animosité en Macédoine et en Serbie, qui cherchent à rediriger les flux vers la Croatie et la Slovénie, membres de l'Union européenne. Au sein de l'Union européenne, la solidarité fait cruellement défaut : la France et l'Italie ont ainsi été incapables de gérer les 400 Africains arrivés à Vintimille par l'Italie fin juin 2015 quand la frontière a été fermée par la France. L'une et l'autre ont vigoureusement combattu, en mai 2015, la proposition de la Commission européenne d'accepter des quotas de demandeurs d'asile, considérant qu'elles préféreraient garder leur pouvoir discrétionnaire d'appréciation des profils. Les États du sud de l'Europe attendent une renégociation des accords de Dublin et déplore la crise de solidarité entre pays européens. À une situation exceptionnelle, on pourrait s'attendre à une réponse exceptionnelle de l'Europe, qui fait défaut.

La stratégie de dissuasion consistant à mal accueillir les nouveaux venus ne fonctionne pas. Ces derniers savent les dangers qu'ils encourent et sont prêts à les tenter car ils considèrent qu'ils n'ont pas d'alternative dans leur pays ou qu'ils se perçoivent sans perspective d'avenir. La perméabilité des frontières, combattue par la politique de fermeture des frontières externes de l'Europe, perdure : malgré les contrôles accrus, les murs construits et le déploiement policier mis en œuvre, 1 000 personnes passent la frontière grecque chaque jour, selon le HCR, une centaine de migrants traversent la Manche depuis Calais et Sangatte vers le Royaume Uni, selon les associations locales. L'objectif, défendu par certains, de faire la guerre aux migrants, de fermer les frontières nationales et l'approche militarisée consistant à détruire les embarcations des passeurs et à éliminer les trafiquants du passage clandestin manque également de faisabilité.

La plupart des pays européens sont empreints, depuis près de 25 ans, d'une grande frilosité par rapport aux migrations : l'extrême droite progresse dans beaucoup d'entre eux et les politiques migratoires nationales sont plus souvent des politiques d'opinion, soucieuses de répondre avant tout aux sondages et à la peur dans un contexte de chômage. La déclaration d'Angela Merkel de la fin août sur la part que l'Allemagne est prête à assumer dans l'accueil des réfugiés semble renouer avec les valeurs fondamentales de l'Europe et de l'Allemagne fédérale depuis sa création. Lentement, quelques autres pays européens semblent emboîter son pas, mais timidement, car l'immigration a été si longtemps amalgamée avec l'insécurité et le terrorisme que c'est un virage à 180° qu'il faut opérer. Les associations se sont déployées, pour se substituer parfois aux pouvoirs publics, avant qu'un grand élan de solidarité se dessine en Europe, ce qui répondrait à la crise de ses valeurs et à la peur de l'Autre dans laquelle elle s'est installée.

Droit international des migrations : enjeux et perspectives

Vincent Chetail

Professeur à l'IHEID, directeur du Centre des migrations globales

La présentation vise à appréhender le rôle et le potentiel du droit international pour mieux encadrer la migration et protéger les droits des migrants. Le traitement de la migration dans et par le droit international révèle l'ambivalence inhérente à un domaine aux multiples facettes. La migration est tout à la fois une affaire intérieure et une affaire de relations internationales.

Bien que la migration ait longtemps été perçue à travers sa seule dimension interne et souveraine, le contexte international dans lequel s'inscrit le mouvement des personnes s'est profondément renouvelé durant la dernière décennie. L'aube du XXI^e siècle a vu apparaître une prise de conscience sans précédent de la migration comme nouveau champ du multilatéralisme. Ce phénomène interpelle l'aptitude du droit international à régler l'un des principaux défis de notre temps. Le rôle et le potentiel du droit international seront appréhendés à travers deux axes essentiels : d'une part, la notion même d'un « droit international des migrations » sera examinée comme un objet d'étude et de recherche à part entière de manière à encourager une démarche plus cohérente et systémique dans la conception et l'interprétation des nombreuses normes internationales applicables aux migrations. D'autre part, l'émergence de cette nouvelle discipline sera testée et évaluée à travers l'examen des règles de droit international coutumier régissant la migration en analysant successivement le départ du pays d'origine, l'admission et le séjour des migrants.

Europe's normative power in refugee law

Helene Lambert

Professeur à l'université de Westminster, Law School

L'Union européenne a mis en place un des régimes de protection des réfugiés les plus sophistiqués au monde. L'effet ou impact prédit de ces normes, y compris le système d'asile européen commun (SAEC), a largement été identifié comme ayant le potentiel de créer un « *ripple effect* » bien au-delà de l'Europe. Cependant, très peu d'études notent le fait que ce régime a déjà influencé le droit et la pratique des États dans le monde, depuis un certain temps. Ma présentation examine quelques exemples de diffusion de ces normes européennes et discute le pouvoir normatif de l'Europe en droit des réfugiés.

Europe has one of the most advanced regional refugee protection regimes in the world. The predicted impact of this body of EU norms, including the Common European Asylum System (CEAS), has been widely identified as one of 'ripple effect' or 'trickling effect' beyond the EU. However, very few studies have noted the fact that this regime has already influenced the law and practice of states across the world, for some time. My paper examines examples of diffusion of European norms of refugee protection and discusses Europe's normative power in refugee law.

La tolérable variabilité des processus de transferts des politiques migratoires en Méditerranée

Jean-Pierre Cassarino

Chercheur associé à l'IRMC

Il est acquis que les relations d'interdépendance entre États peuvent donner lieu à des transferts de politiques publiques, au moyen de conditionnalités, par apprentissage ou par simple émulation. Aussi est-il légitime de penser que la teneur de ces derniers ne devrait pas varier considérablement en raison de la compacité qui caractérise les interactions interétatiques. Or, cette hypothèse est loin d'être constante. Par exemple, s'il est vrai que les accords de Barcelone, datés de 1995, et ceux de la politique européenne de voisinage (PEV, 2004), assortis de plans d'action conjointement définis par les parties contractantes, ont fortement consolidé les rapports d'interdépendance entre le nord et le sud de la Méditerranée et facilité, par là même, des transferts dans différents domaines d'action publique, au moyen de conditionnalités, d'incitations ou mesures compensatoires (*incentives*) et de programmes de *capacity-building*, ces transferts politiques n'ont pas systématiquement donné lieu aux résultats escomptés dans les pays du sud de la Méditerranée. Souvent, ils ont fait l'objet d'une réappropriation, voire d'un réajustement stratégique, visant à canaliser les effets de ces transferts dans le pays récepteur.

Certes, l'observation de cette réappropriation est courante dans les *policy transfer studies*. En revanche, il est moins courant de s'intéresser aux mécanismes permettant aux pays récepteurs de canaliser les transferts, d'une part, et de s'interroger sur les raisons pour lesquelles leur capacité manifeste de réajustement ne semble compromettre ni la portée ni la substance des relations bilatérales en dépit de la force des conditionnalités, d'autre part.

Afin d'analyser ce paradoxe, l'étude tentera d'élaborer une nouvelle grille d'interprétation en prenant comme point de départ les actions entreprises en Méditerranée dans le cadre 1/ de la lutte contre les migrations irrégulières, 2/ du respect des droits humains des migrants, et 3/ du contrôle des frontières. Il sera démontré que les transferts constituent des *processus* variables en fonction de motifs et intérêts perçus à un temps donné. En d'autres termes, cela signifie qu'au fur et à mesure que le processus de transferts politiques prend forme, les motifs et intérêts qui le sous-tendent peuvent varier au fil du temps et modifier la teneur des transferts, en dépit des engagements réciproques initialement formulés par les parties contractantes (au nord comme au sud de la Méditerranée).

Une convergence des législations de l'UE au Sahel : emprunts et inspirations

Delphine Perrin

Chargée de recherche Marie Curie au CERIC, CNRS-AMU

Au cours des deux dernières décennies, dans un contexte mondial de juridicisation des migrations, une importante production juridique a accompagné l'évolution des politiques migratoires dans l'Union européenne, puis au Maghreb, jusqu'à atteindre plus récemment les frontières sud du Sahara.

La progressive communautarisation de la politique d'immigration et d'asile dans l'UE s'est constituée à la fois d'une création normative et d'une harmonisation des législations en son sein. Entre 2003 et 2010, pressés par l'UE de contribuer au contrôle de ses frontières extérieures, les États nord-africains ont tour à tour modifié leurs législations relatives à la migration, des législations demeurées inchangées depuis les indépendances voire au-delà. Ces réformes ont principalement consisté à intensifier et étendre la répression des migrations, notamment par la pénalisation d'une « émigration irrégulière » majoritairement nationale, et à lutter contre le trafic de migrants.

Depuis le début des années 2010, une nouvelle vague de réformes est en chantier dans certains pays maghrébins. Ces processus visent à modifier et compléter les lois adoptées au cours de la décennie précédente, notamment pour encadrer la protection des réfugiés et organiser le séjour, voire l'intégration, des étrangers. La lutte contre la traite et le trafic de migrants fait l'objet de nouveaux développements juridiques, en Tunisie, au Maroc, mais aussi au Niger où l'UE envisage la mise en place d'un « centre de traitement des migrants ».

Ces dynamiques juridiques inédites au Maghreb et dans le Sahel s'inscrivent dans des contextes plus complexes qu'au cours de la décennie précédente, tant au niveau mondial, régional que national, pour des raisons à la fois sociales, politiques et institutionnelles. Les acteurs et les facteurs d'influence interagissant dans la fabrique du droit régissant les migrations se sont multipliés et diversifiés. Si les emprunts au droit existant restent la principale source d'inspiration du développement juridique, les canaux de diffusion normative sont désormais variés et les sources potentielles d'inspiration offrent un champ plus large d'options et de variations.

L'intensification et la diversification des interactions dans la fabrique du droit des migrations entraînent tout à la fois un processus de convergence des législations et des dynamiques de distinction, liées à des processus d'appropriation de la problématique migratoire et de maturation nationale propre à chaque société. Ma présentation apportera des éléments de compréhension des nouveaux processus juridiques en cours en Afrique méditerranéenne et sahélienne, en insistant sur la pluralité et la vivacité des forces qui se confrontent et se confortent au cœur des sociétés pour orienter le droit.

DES PROCESSUS SOUS CONTRAINTES MULTIPLES

Interaction et tensions entre demandes extérieures et priorités intérieures en Mauritanie

El Houssein Nagi

Chercheur au CEROS, Nouakchott

L'objet de cette contribution est d'explorer la conjonction entre demandes externes et priorités internes dans la fabrique des politiques migratoires en Mauritanie. Au-delà du rappel de l'emprise qu'exerce, structurellement en cette matière, le jeu concomitant de

« l'interne » et de « l'externe », il s'agit davantage, et surtout, d'identifier, entre ces deux pôles d'influence, les termes constitutifs d'une relation mouvante, et cependant établie.

En prélude d'articulations déterminées, les rapports des logiques domestique et extérieure témoignent, ici, d'une interaction permanente, voire d'une dialectique, nourrie de conciliation souvent, de télescopage à l'occasion, de réciproque instrumentalisation toujours.

En apparence dictées « de l'extérieur », sur fond de rivalité d'intérêts et de rapport de forces inégal, les orientations de la politique migratoire nationale procèdent, en réalité, d'un déterminisme moins unilatéral et vertical qu'il n'y paraît. Entre les sollicitations éminemment sécuritaires « de l'extérieur », les attentes principalement souverainistes et/ou de survie « de l'intérieur » se noue d'abord, plus qu'une possible coïncidence, une convergence implicite où, par un subtil retournement, les objectifs déclarés de « l'extérieur » serviront autant de caution commode à de moins avouables préoccupations internes. Au demeurant, la consignation au périmètre sécuritaire des principales demandes externes laisse quasiment intacte, sur les autres aspects, l'autonomie d'action – si ce n'est d'option – d'un régulateur national dont tout semble accréditer, en définitive, qu'il tire parti d'une prépondérance maintenue de « l'informel », en s'efforçant à n'excéder, sous ce rapport et jusqu'ici, le seuil du « service juridique minimum ».

Le rôle du HCR dans la mise en place de la nouvelle politique d'asile au Maroc et la transmission de la DSR aux autorités

Stéphanie Hecquet-Lepoutre

Experte DSR, UNHCR Rabat

Avec la publication par le Conseil national des Droits de l'Homme (CNDH) de recommandations pour une nouvelle politique d'asile et leur validation par Sa Majesté le Roi Mohamed VI en septembre 2013, s'est ouverte la perspective d'un transfert des responsabilités du HCR vers les autorités marocaines – notamment pour ce qui concerne l'enregistrement des demandeurs d'asile et la détermination du statut de réfugié (DSR).

Depuis cette date, le HCR a commencé une série d'activités pour le transfert de la DSR aux autorités marocaines. La première de ces activités concernait la régularisation par une Commission *ad hoc* de tous les réfugiés reconnus par le HCR sous son mandat ; la deuxième concernait la participation à la Commission de rédaction du projet de loi d'asile et la formulation de commentaires sur ce projet.

Ainsi, le rôle du HCR est d'accompagner le Gouvernement dans l'établissement d'un système national d'asile. La stratégie du HCR consiste à (i) poursuivre ses procédures d'enregistrement et de DSR sous mandat en y associant graduellement les autorités jusqu'à la création de l'instance marocaine d'asile ; (ii) dans l'attente de l'adoption de la loi sur l'asile, à continuer à fournir de l'aide humanitaire et la protection aux demandeurs d'asile et réfugiés ; (iii) à soutenir les autorités marocaines et les autres partenaires à travers la formation des institutions et acteurs appelés à jouer un rôle dans ce nouveau système ; (iv) et finalement, à soutenir les autorités dans la mise en œuvre des solutions durables pour les réfugiés, notamment par le biais de l'intégration locale.

Les instruments juridiques de la politique migratoire algérienne

Chérif Bennadji

Professeur à la faculté de droit d'Alger

Dotée d'un vaste territoire (le deuxième plus grand d'Afrique), implantée au cœur du Maghreb avec une façade maritime de près de 1 300 km donnant sur la Méditerranée occidentale, l'Algérie qui fut longtemps considérée comme un pays d'émigration est désormais, également, un pays de transit et un pays de destination, voire d'accueil.

Il s'agit là de véritables bouleversements qui se sont du reste accélérés durant les années 2000, contraignant les pouvoirs publics à se doter, sous le sceau de l'urgence, d'une politique dont les linéaments doivent être identifiés et appréciés de manière critique.

Cette politique se traduira dans des instruments juridiques, notamment internes, dont il faudra en saisir l'ampleur, la cohérence, la pertinence ainsi que la conformité par rapport aux standards internationaux en vigueur.

Le cadre juridique du droit d'asile en Tunisie

Souhayma Ben Achour

Professeur à la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis

L'étude aura pour objet de présenter le cadre juridique du droit d'asile en Tunisie.

La réglementation du droit d'asile est devenue une nécessité en Tunisie après la révolution de 2011. La Tunisie accueille depuis cette date un nombre important de personnes souhaitant obtenir le statut de réfugié. La Tunisie est, par ailleurs, confrontée au problème de l'externalisation de l'asile par les pays européens.

L'étude s'articulera autour de deux principaux axes. La première partie sera consacrée à l'examen des fondements du droit d'asile (Constitution de 1959, Constitution de 2014, Conventions internationales, projet de loi de juin 2014...).

Quant à la seconde partie, elle aura pour objet l'étude de la mise en œuvre du droit d'asile. L'accent sera mis sur le nouveau projet de loi élaboré en juin 2014 par le ministère de la Justice. Ce texte instituera une nouvelle réglementation du droit d'asile. Trois questions seront examinées : la procédure de l'asile, l'attribution de la qualité de réfugié et les droits et obligations du réfugié.

Le Maroc à l'épreuve des revendications des migrants étrangers : du droit de la mobilité à celui de l'intégration ?

Mehdi Alioua

Professeur assistant à l'université internationale de Rabat (UIR), chercheur au LEPOSHS (UIR)

Le Maroc est devenu une étape clé pour les migrants subsahariens qui cherchent à quitter le continent africain pour de nouvelles destinations. La durée de l'étape n'étant pas fixée à l'avance, ils ont besoin de se loger, de travailler et d'obtenir toutes sortes

d'informations nécessaires à la poursuite de leur aventure. Dans les grandes villes du royaume chérifien où ils font halte, les migrants trouvent des relais sociaux essentiels auprès des migrants installés précédemment ou de la population locale. Ainsi se met en place un tissu économique fondé sur la débrouille et la circulation. Et depuis peu, ces migrants ont dû trouver les ressources nécessaires pour défendre leurs droits face aux répressions qu'ils subissaient. Leurs revendications principales étaient celles du droit à la libre-circulation et du droit à la dignité. Mais, en lançant une campagne de régularisation administrative qui s'inscrit dans sa politique dite « d'ouverture » où il s'est engagé fortement (notamment avec sa nouvelle Constitution), à promouvoir les droits de l'Homme, à lutter contre les discriminations et à reconnaître « ses » différences culturelles, le Maroc a ouvert la voie à de nouvelles revendications. Les recompositions sociales et culturelles y sont alors en interaction avec les diverses circulations vers et depuis le Maroc : avec la globalisation, il y a bien un enjeu politique des mobilités. Si nous savons que cet enjeu se recompose autour des liens entre le Maroc et sa diaspora, nous proposons ici de réfléchir sur celui qui s'élabore autour de l'installation de populations étrangères, de l'altérité et du cosmopolitisme qu'il s'agira d'aborder d'un point de vue dynamique : à partir des mouvements sociaux de lutte contre les discriminations, des mouvements de « sans papiers » et de défense des étrangers.

SESSION 2

Les dynamiques des mobilités et de leur gestion Les reconfigurations des espaces et des pratiques

L'ARTICULATION DES POLITIQUES AUTOUR DES MOBILITÉS

Evolutions in policies against irregular migration and smuggling and changes in trans-Mediterranean routes

Paola Monzini

Consultante internationale à Altre

In almost all the Mediterranean states in last 20 years, a progressive tightening of migration policies has increased the number of would-be migrants recurring to irregular means to overcome the restrictions imposed by States, on exit and entry. Due to changes in the composition of migrants using the sea routes, increasingly made by asylum seekers, irregular migration flow by sea has been described since 2006 by UNHCR as a “mixed migration flow”. Recently, as a result of increasing political instability in the Mediterranean and Middle East regions, numbers and modalities of smuggling activities by sea have been changed, fuelled by the growing demand of their services.

This intervention builds on diachronic knowledge and the analytical tools developed in the course of the years by studying smuggling networks in Italy and the Mediterranean region, with the aim of proposing a well-informed perspective on the current situation. It shortly presents evolutions of the Mediterranean routes since their beginnings (with a map), and secondly addresses the current making of smuggling in the three main sea routes to the EU countries from Libya, Turkey and Egypt. As a result, some keys to explain the functioning of the smuggling system through the Mediterranean are presented.

Mixed-migration and protection: comparing the cases of Libya and Tunisia

Emanuela Paoletti

Chercheuse associée au Refugee Studies Centre, Oxford

The greatest contemporary challenge to protection space is the absence of fully developed and effective mechanisms and solutions for refugees as well as, to a large extent, for stranded migrants. The cases of Libya and Tunisia are particularly insightful. The objective of this presentation is to address one main question: How and why has the debate on the expansion of the protection space in Libya and Tunisia evolved since 2011?

This presentation is divided into four main sections. First, I explore the notions of expanding protection space within mixed-migratory flows, defining UNHCR's role therein. The second section sketches the regional operational context in Libya and Tunisia, highlighting the changing migration trends across North Africa between 2011 and 2013. In the subsequent section, I review and compare the key actors with an important bearing on protection and mixed migration in Libya and Tunisia: UNHCR, civil society actors, transition governments and international partners such as the European Union (EU) and the International Organization for Migration (IOM). I conclude with reflections on the enduring challenges, despite important recent achievements, in expanding protection space in North Africa, not least as a result of the limited mechanisms and solutions for persons caught up in the mixed-migratory flows into and across this region.

Migrations, économie parallèle et risques terroristes : les enjeux de la gestion des frontières tunisiennes

Hassan Boubakri

Professeur à l'université de Sousse

Les frontières terrestres de la Tunisie (avec la Libye au Sud-Est et l'Algérie à l'Ouest) sont devenues, depuis 2011 en particulier, des zones de conflits et de tensions qui révèlent les difficultés de l'État, voire parfois son incapacité, à contrôler ses marges et à maîtriser la circulation des biens et des personnes dans ces zones. Celles-ci sont en effet marquées depuis des décennies, et même depuis la colonisation, par les activités des réseaux liés à l'économie informelle et à la migration irrégulière, appuyés à des groupes tribaux et locaux qui maîtrisent parfaitement les territoires transfrontaliers. Avant 2011, l'État a pu négocier le partage du contrôle effectif de ces zones avec ces groupes locaux, en contrepartie d'une garantie tacite de prévenir toute atteinte à la sécurité globale du pays. Mais après 2011, en raison de l'affaiblissement du contrôle de la frontière du côté tunisien et de l'absence de l'autorité de l'État du côté libyen, les réseaux du commerce et du trafic illicites ont largement prospéré dans ces zones. Et surtout, les frontières sont devenues des zones de passages et de circulation des membres des groupes djihadistes qui menacent les fondements mêmes de ces pays et s'adonnent aux différents trafics pour augmenter leurs ressources (armes, drogues, etc.). L'effacement des frontières est à la base même des champs d'action et des stratégies territoriales de ces groupes dans la région.

Une politique d'immigration pour un pays de transit ? Le cas du Maroc

Nadia Khrouz

Doctorante au laboratoire PACTE, université de Grenoble, rattachée au Centre Jacques Berque, Rabat

Au Maroc, la focalisation opérée sur la lutte contre la migration irrégulière des Subsahariens transitant par son territoire pour se rendre en Europe a occulté, partiellement du moins, des réalités fondamentales de l'immigration et de l'émigration

du et vers le Maroc. Par l'annonce en septembre 2013 d'une nouvelle politique migratoire, le souverain marocain affirme sa volonté de se repositionner et d'impulser une dynamique d'harmonisation des dispositifs publics d'un Maroc s'assurant aussi comme pays d'immigration. À travers l'analyse de la construction de la notion de transit, je traiterai dans un premier temps des modalités par lesquelles le « transit » est notamment alimenté au Maroc par le cadre juridique formel et différentes pratiques du droit, en lien également avec les perspectives d'établissement sur le territoire. Dans un second temps, je me pencherai sur des cas pratiques pour analyser succinctement le recours aux catégories du transit, en tant que référentiel permettant de qualifier et de situer certains étrangers au Maroc. Je m'intéresserai dans un troisième temps aux évolutions liées à la « nouvelle politique migratoire » à travers des dispositifs publics concernant l'immigration et l'« opération exceptionnelle de régularisation », pour appréhender l'évolution des perceptions et modalités de prise en compte des migrations sur le territoire du Maroc comme pays de transit et/ou d'immigration.

L'ALTÉRATION DES PARCOURS ET DES FRONTIÈRES

Les migrations africaines : une affaire de réseaux ou un désir d'aventures ?

Sylvie Bredeloup

Directrice de recherche au LPED, IRD-AMU

Les solidarités familiales, villageoises ou religieuses ont été considérées comme le support principal aux migrations africaines et les réseaux, entendus comme une sorte de « capital social » accumulé par les migrants dans la perspective d'abaisser les coûts migratoires, de réduire les risques et d'accroître les probabilités d'emploi. Sitôt que les migrants ont été pressentis comme acteurs, ils ont été appréhendés le plus souvent comme des cadets sociaux, au service de la communauté, rendant difficile toute interrogation sur d'éventuels processus de différenciation ou d'individuation dans les itinéraires.

Pourtant, au cours des dernières décennies, les stratégies collectives d'accumulation de richesses portées par les migrants ont subi de profondes transformations. Les migrants qui devaient assurer par leur mobilité la reproduction du groupe familial rencontrent des difficultés croissantes. La décision de partir ne résulterait pas systématiquement de calculs coûts-avantages mais relèverait aussi d'une nouvelle économie morale, découlant d'une volonté plus individuelle d'inventer de nouvelles manières de vivre, de partir à la découverte d'autres contrées, réelles ou imaginaires. Au-delà des problèmes économiques ou d'insécurité politique, ce sont de plus en plus les désirs de liberté et d'émancipation familiale qui justifient un nombre croissant de départs en migration ; vérifier par soi-même si le monde ressemble à celui que les médias présentent. Les migrants, s'ils instrumentalisent dès qu'ils le peuvent les différents réseaux et solidarités qu'ils rencontrent en chemin, sont prêts à innover, bien décidés à entrer en relation avec

l'autre même très différent. L'entreprise migratoire ne se résume pas à une phase préliminaire et pionnière qui déboucherait inéluctablement sur la mise en scène de réseaux migratoires grâce aux effets multiplicateurs des premières migrations réussies. À se demander plutôt si l'aventure migratoire contemporaine dans laquelle se lancent de plus en plus de migrants ne serait pas devenue aujourd'hui pour certains la résultante d'un épuisement des réseaux.

Villes, mobilités et transport : de nouvelles frontières en Afrique

Jérôme Lombard

Directeur de recherche à PRODIG, IRD

En contexte de mondialisation et de métropolisation, de mobilité généralisée en ville et entre villes, celles-ci doivent se concevoir comme des espaces plus larges que les espaces bâtis : espaces ruraux qui en dépendent, réseaux de villes auxquels elles appartiennent, imaginaires. Le transport est une entrée précieuse pour saisir ce fonctionnement en émergence, cette mobilité en pleine effervescence, mais aussi les barrières qui sont érigées par les pouvoirs, par les acteurs ou par les populations. Dans un continent sous-urbanisé comme l'est l'Afrique (40 % en 2015), les problématiques de l'accroissement urbain, du réseau de villes, des mobilités interurbaines (i.e. des migrations), des différenciations sociales internes aux villes, vont s'exacerber, remettant au cœur des problématiques de développement la question des frontières internes et externes.

Je présenterai en premier lieu le rôle du transport en lien avec la mobilité des populations et des biens, dans le fonctionnement des métropoles et des pôles urbains régionaux au sein de l'espace national et continental. En second lieu, je parlerai des corridors de transport en Afrique, qui assurent la vitalité des réseaux de villes et dynamise les mobilités et les migrations, tout en les canalisant. Enfin, j'évoquerai les modalités d'accès à la ville, l'apparition de nouvelles frontières dans les systèmes de transport caractéristiques des difficultés à se mouvoir et à migrer selon les moments, les lieux, les écueils.

Les frontières réseaux : du formel à l'informel

Cédric Parizot

Chargé de recherche à l'IEMAM, CNRS-AMU

Cette présentation envisage les rapports entre les mécanismes de contrôle déployés par les États afin de contrôler les mobilités des populations migrantes, et les pratiques informelles de contournements et de détournements que développent ces populations. Je démontrerai que ces pratiques ne sont pas seulement produites et entretenues par ces mécanismes de contrôle, mais qu'elles s'intègrent pleinement à leur fonctionnement. Cette communication repose sur une étude ethnographique de l'économie informelle qui s'est développée depuis les 20 dernières années autour de l'allocation de permis de travail aux Palestiniens de Cisjordanie travaillant en Israël. Elle a deux objectifs. Tout d'abord, en se concentrant sur les chaînes de relations et d'interactions qui se

développent à travers le processus d'attribution des permis, je propose d'identifier les multiples acteurs qui, au sein et en dehors de l'État d'Israël, participent, formellement et informellement à l'allocation de ces permis. Ceci permettra de mieux souligner l'hétérogénéité du régime de contrôle israélien ainsi que ses dimensions informelles. Deuxièmement, je montrerai que la constitution de ces réseaux formels et informels affecte le rapport des Palestiniens à l'espace et à la localisation des frontières en Israël-Palestine. L'émergence de ces réseaux autour de l'attribution des permis de circulation favorise la duplication des frontières de l'espace physique dans des espaces réticulaires.

Prêches et réalités migratoires. Les réponses du religieux aux migrations africaines au Maroc

Sophie Bava

Chargée de recherche au LPED- IRD-AMU et LEPOSHS-UIR Maroc

Avec le renforcement des frontières de l'Europe depuis une quinzaine d'années, et faute de réelles politiques migratoires impulsées par les États du Sud – mis à part la toute nouvelle politique de régularisation menée par le Maroc depuis 2013, les candidats à la migration venus d'Afrique subsaharienne s'installent de manière plus pérenne dans les pays d'Afrique méditerranéenne. De nombreuses instances religieuses ou d'origine confessionnelle s'organisent sur ces routes afin de faciliter l'accueil, la formation et l'accompagnement social et spirituel des migrants venus d'Afrique subsaharienne. Ce marché religieux s'appuie sur un fait incontournable : de manière générale, durant la migration, la foi et les pratiques religieuses se renforcent, s'ancrent ou trouvent parfois de nouvelles directions. Face au défaut de reconnaissance juridique, aux discriminations vécues au quotidien, aux difficultés économiques dans les pays d'accueil, la reconnaissance passe souvent par les communautés religieuses. Dans les pays d'Afrique méditerranéenne, les églises catholiques et protestantes, délaissées ou peu fréquentées depuis la fin de l'époque coloniale, se voient redynamisées. Cette communication abordera l'essor de ce marché religieux en pleine croissance au Maroc. Destinées à offrir une réponse sociale et religieuse aux migrants, nous aborderons la manière dont les institutions religieuses et les acteurs religieux mobilisent l'actualité migratoire tant dans leurs actions, que dans les prêches des *leaders* religieux.